

CIAS	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2026-42
-------------	--	--------------------------------------

Séance du : 1^{er} octobre 2026

Le 1^{er} octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de Madame Sophie Besnard, Vice-Présidente.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT
PRESENTS
(12) Mme BAUDRY, Mme BELAUD, Mme BESNARD, M. BOURREAU, Mme COUSSEAU,
Mme FERCHAUD, M. GABORIAUD, M. LOGEIS, Mme MORIN, M. PERCHER,
Mme ROUSSELOT, Mme SOULARD

ABSENTS
EXCUSES
(5) M. BACLES, Mme COTILLON, Mme MENARD, Mme MERCERON, M. VERDON

POUVOIRS De Mme COTILLON à Mme FERCHAUD

Date de la
convocation 25 septembre 2026

Secrétaire de
séance Mme VINCENDEAU

**CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AVEC L'ENTREPRISE CFG DANS LE CADRE DE
LA PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE A DESTINATION DES EQUIPES DE
TERRAIN**

Annexe : Convention de formation CTG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code l'Action Sociale et des Familles,

Les équipes à domicile accompagnent des personnes en perte d'autonomie, réalisent des transferts, des toilettes, des mobilisations. Les risques sont liés à l'accompagnement physique de personnes fragiles, dans des espaces contraints avec des imprévus fréquents.

En lien avec la réalité du terrain, les formations PRAP permettent à chacun de se protéger en comprenant les risques de son métier et le fonctionnement de son corps tout en participant à la prévention au sein de son organisation.

La PRAP Sanitaire et Social (2S) s'axe sur les activités de soins et d'aide imposant la manipulation des personnes partiellement autonomes et le maintien de postures contraignantes.

Il est proposé, dans ce cadre-là, la formation intitulée « Devenir Acteur Prévention des Risques liés à l'Activité Physique secteur sanitaire et social intégrant l'ALM (Accompagnement à La Mobilité de la personne aidée) ».

Cette formation ne se contente pas d'aborder les gestes et postures, elle intègre l'accompagnement de la mobilité des personnes aidées, les aides techniques, et la gestion des situations complexes liées à la fragilité des publics accompagnés.

La préservation de la dignité et du confort de la personne aidée fait partie intégrante du programme.

L'objectif est de faire de chaque professionnel un acteur de sa propre prévention.

Coût : 3 292 € TTC (pour 10 stagiaires).

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'adopter la convention de formation établie avec l'entreprise CFG dans le cadre de la formation des équipes terrain à la PRAP 2S ;**
- **D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme
La Présidente
Emmanuelle MENARD

M

Sophie BESNARD
Vice-Présidente
Service et autonomie à domicile



Transmis en préfecture le 07/10/2026

Notifié ou publié le 07/10/2026

La Présidente,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.